

COMMUNE DE PFAFFENHEIM

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Pfaffenheim de la séance du 17 décembre 2018

Le dix-sept décembre deux mil dix-huit à vingt heures, sur convocation de Monsieur le Maire, les Conseillers Municipaux de la Commune se sont réunis en séance ordinaire en salle de séance, sous la présidence de Monsieur le Maire, LICHTENBERGER Aimé.

Présents : Madame et Messieurs les Adjointes :
STRASBACH Jean-Michel
ELBLING Annick
RIEFLE Christophe,

Mme MOLTES Pascale, Mme FRICK Sophie, M. EHRHART Armand,
M. HANAUER Jean-Luc, Mme DUCOMMUN Laurence, M. LEVY
Alain, M. MARCHAL Raphaël, Mme KRETZ Isabelle, M. WALTER
Jérémy, Mme KLINGER Régine.

A donné procuration : /

Absent non-excuse : M. THOMANN Yannick

Assiste à la séance : M. WESSANG Romuald, secrétaire de séance désigné.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2018.
3. Adoption des tarifs 2019.
4. Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour l'exercice 2019 avant l'adoption du Budget Primitif Général.
5. Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour l'exercice 2019 avant l'adoption du Budget Primitif Eau-Assainissement.
6. Budget forestier 2019.
7. Concours des maisons fleuries 2019 – fixation des prix.
8. Décision modificative n°2 – Budget Eau-Assainissement.
9. Suppression de la régie de recette "Mémoire de Vies".
10. Informations diverses
 - Manifestations.
 - Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal du 14 avril 2014.

POINT 1**Désignation du secrétaire de séance.**

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Pour assurer ces fonctions lors de la séance d'aujourd'hui, Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Romuald WESSANG, Secrétaire Général.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DESIGNE Monsieur Romuald WESSANG comme secrétaire de séance.

POINT 2**Approbation du procès-verbal de la séance du 19 novembre 2018.**

Aucune observation n'a été émise.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOPTE le procès-verbal du 19 novembre 2018.

POINT 3**Adoption des tarifs 2019**

Rapporteur : Aimé LICHTENBERGER, Maire

Chaque année, il est demandé au Conseil Municipal de fixer les tarifs communaux de l'année à suivre.

		Proposition CM
	2018	2019
Redevance eau Jusqu'à 2000 m ³ Au-delà de 2000 m ³	1,35 € 1,33 €	1,40 € 1,38 €
Redevance d'assainissement	1,55 €	1,55 €
Participation pour non raccordement à l'assainissement	1,55 €	1,55 €
Part fixe	15 €	15 €
Redevances obligatoires		
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	0,233 €/m ³	0,233 €/m ³
Redevance pour pollution domestique	0,350 €/m ³	0,350 €/m ³
Redevance viticole		
Surcoût d'investissement	0,40 €/hl	0,40 €/hl
Surcoût de fonctionnement	0,08 €/hl	0,08 €/hl

Location de compteurs		
3 m ³	10 €	10 €
5 m ³	12 €	12 €
7 m ³	30 €	30 €
10 à 15 m ³	58 €	58 €
Compteur combiné	120 €	120 €
20 m ³	85 €	85 €
Droit de branchement au réseau d'eau	1 400 €	1 400 €
Droit de branchement au réseau d'assainissement	1 400 €	1 400 €
Participation à l'assainissement collectif		
- maison avec 1 logement	2 200 €	2 200 €
<i>logement supplémentaire</i>	1 000 €	1 000 €
- maison avec 2 logements	3 200 €	3 200 €
- maison avec 3 logements	4 200 €	4 200 €
- maison avec 4 logements	5 200 €	5 200 €
- maison avec 5 logements	6 200 €	6 200 €
- maison avec 6 logements	7 200 €	7 200 €
- maison avec 7 logements	8 200 €	8 200 €
- maison avec 8 logements	9 200 €	9 200 €
- maison avec 9 logements	10 200 €	10 200 €
- maison avec 10 logements	11 200 €	11 200 €
Droits de place	10 €	10 €
Concession de cimetière pour 15 ans		
- tombe de 2 m ²	50 €	50 €
- tombe de 4 m ²	100 €	100 €
- Columbarium	500 €	500 €
Concession de cimetière pour 30 ans		
- tombe de 2 m ²	125 €	125 €
- tombe de 4 m ²	250 €	250 €
- Columbarium	1 000 €	1 000 €
Mise à disposition de matériel municipal avec personnel	75 €/heure	75 €/heure
Liste électorale	30 €	30 €
Livre "Mémoire de Vies"	37 €	15 €
Frais de port	7 €	7 €
Photocopies		
A4 noir & blanc	15 cts	15 cts
A4 couleur	30 cts	30 cts
A4 couleur (association ayant leur siège à Pfaffenheim)	10 cts	10 cts
A4 noir & blanc recto/verso	25 cts	25 cts
A4 couleur recto/verso	50 cts	50 cts
A3 noir & blanc	30 cts	30 cts
A3 couleur	60 cts	60 cts
A3 noir & blanc recto/verso	50 cts	50 cts
A3 couleur recto/verso	1 €	1 €
Fax	10 cts	10 cts
Bois sur pied (le m³)	10 €	10 €
Montage podium (gratuit pour les associations de Pfaffenheim)	150 €	150 €
Contrôle conformité assainissement	300 €	300 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOPTE les tarifs communaux 2019,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POINT 4**Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du Budget Primitif Général**

Rapporteur : Jean-Michel STRASBACH, Adjoint

Du 1^{er} janvier de l'année au vote du Budget Primitif, la commune est dans l'impossibilité d'engager ou de mandater les dépenses d'investissement.

Pour ce faire, et conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut autoriser le mandatement des dépenses d'investissement avant que le budget primitif 2019 soit exécutoire, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, non compris les crédits nécessaires au remboursement de la dette.

La présente délibération vise à autoriser le paiement des dépenses d'investissement dès le début de l'exercice 2019 et il appartient au conseil municipal de préciser l'affectation et le montant de ces crédits.

Montant des dépenses d'investissement 2019 (BP 2018) : 1 349 500 €

Les dépenses d'investissement peuvent être autorisées à hauteur de 337 375 € (25 % x 1 349 500 €) avec l'affectation suivante :

- Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles :	50 000,00 €
- Chapitre 21 – Immobilisations corporelles :	37 375,00 €
- Chapitre 23 – Immobilisations corporelles en cours :	250 000,00 €

Total : 337 375,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE les dépenses d'investissement 2019 dans la limite de 337 375,00 € avec la répartition telle que précisée ci-dessus avant le vote du budget primitif 2019,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POINT 5**Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du Budget Primitif Eau-Assainissement**

Rapporteur : Jean-Michel STRASBACH, Adjoint

Du 1^{er} janvier de l'année au vote du Budget Primitif, la commune est dans l'impossibilité d'engager ou de mandater les dépenses d'investissement.

Pour ce faire, et conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut autoriser le mandatement des dépenses d'investissement avant que le budget primitif 2019 soit exécutoire, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, non compris les crédits nécessaires au remboursement de la dette.

La présente délibération vise à autoriser le paiement des dépenses d'investissement dès le début de l'exercice 2019 et il appartient au conseil municipal de préciser l'affectation et le montant de ces crédits.

Montant des dépenses d'investissement 2019 (BP 2018) : 1 019 847,95 €

Les dépenses d'investissement peuvent être autorisées à hauteur de 254 961,98 € (25 % x 1 019 847,95 €) avec l'affectation suivante :

- Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles :	40 000,00 €
- Chapitre 21 – Immobilisations corporelles :	14 961,98 €
- Chapitre 23 – Immobilisations corporelles en cours :	200 000,00 €

Total : 254 961,98 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE les dépenses d'investissement 2019 dans la limite de 254 961,98 € avec la répartition telle que précisée ci-dessus avant le vote du budget primitif 2019,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POINT 6
Budget forestier 2019

Rapporteur : Christophe RIEFLE, Adjoint

Programme Forestier pour l'année 2019.

L'Office National des Forêts propose le programme des coupes et travaux à exécuter au cours de l'exercice 2019 comme suit :

	Année 2018	Année 2019		Année 2018	Année 2019
Frais de personnel	21 120	24 280			
Frais d'abattage et de façonnage	11 680	0	Vente de bois A façonner	74 680	61 270
Débardage et câblage	15 450	12 140			
Honoraires	4 377	3 454			
Assistance à la gestion	1 056	1 214	Vente de bois Sur pied	9 900	11 490
C3A, équipement de sécurité	1 014	1 214			
TOTAL	54 697	42 302	TOTAL	84 580	72 760

Le bilan prévisionnel forestier 2019 sera excédentaire de 30 458 euros.

Programme d'actions pour l'année 2019 – Forêt communale de Pfaffenheim

Le programme d'actions pour la gestion durable de notre patrimoine forestier est conforme au document d'aménagement de notre forêt, aux engagements de l'ONF liés à la norme ISO 14001. Les prestations seront réalisées conformément aux engagements du Règlement National des Travaux et Services Forestiers (RNTSF).

Récapitulatif avec honoraires (montants prévisionnels)	Total H.T.
Travaux sur limites parcellaires	1 632,00 €
Travaux sylvicoles	6 256,00 €
Travaux de protection contre les dégâts de gibier	816,00 €
Travaux d'infrastructure	8 102,00 €
Honoraires d'assistance technique	2 185,00 €
Honoraires de gestion de la main d'œuvre + équipement de protection + cotisation accidents agricoles	1 306,00 €
Total programme des travaux patrimoniaux 2019	20 297,00 €

Il est précisé qu'il s'agit de prévisions que l'on retrouvera en bilan dans le compte administratif communal approuvé par le Conseil Municipal sur l'année civile et par rapport aux réalisations réelles.

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'Office National des Forêts, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de réaliser le programme de coups et travaux proposés par l'O.N.F. pour l'exercice comptable 2019 décrit ci-avant,

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer le programme d'actions pour l'année 2019 avec les services de l'O.N.F.,

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document permettant la mise en œuvre de ce programme.

POINT 7

Concours des maisons fleuries 2019 – fixation des prix

Rapporteur : Jean-Michel STRASBACH, Adjoint

La commune de Pfaffenheim doit fixer par délibération du Conseil Municipal les montants des prix remis aux lauréats des maisons fleuries.

Il est proposé de récompenser les candidats selon les critères suivants :

- ⌘ Nouveau lauréat n'ayant eu aucune récompense les années précédentes: 30 euros
- ⌘ Lauréat obtenant une distinction plus élevée par rapport à l'année précédente : 30 euros
- ⌘ Catégorie 3 fleurs : 15 euros
- ⌘ Catégorie 4 fleurs : 30 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE les montants indiqués ci-dessus pour le concours des maisons fleuries,

DIT QUE que les crédits seront inscrits au budget primitif 2019, à l'article 6714 « Bourses et Prix »,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POINT 8**Décision modificative n°2 – Budget Eau-Assainissement**

Rapporteur : Jean-Michel STRASBACH, Adjoint

Le 29 novembre 2018, la commune de Pfaffenheim réceptionne la facture pour le paiement de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau au titre de la déclaration 2017.

Il s'avère que la somme à régler (4 894,00 €) entraîne un dépassement du montant prévisionnel inscrit au Budget Primitif 2018 (52 326,00 € au lieu de 52 000,00 €). Ce dépassement s'explique par le fait que la facture habituellement transmise en mars de l'année suivante nous est parvenue en novembre. Par conséquent, le budget a supporté la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau au titre des déclarations 2016 et 2017.

Section Fonctionnement				
Dépenses		Montant	Recettes	Montant
Chap. 014	Article 701249 – Reversement agence de l'eau pollution d'origine domestique	+ 326,00 €	NEANT	
Chap. 011	Article 618 - Divers	- 326,00 €		
TOTAL		0,00 €	TOTAL	0,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE la décision modificative n°2 du Budget Eau-Assainissement

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POINT 9**Suppression de la régie de recette "Mémoire de Vies"**

Rapporteur : Aimé LICHTENBERGER, Maire

La Commune de Pfaffenheim dispose d'une régie de recettes pour encaisser les espèces liées à la vente du livre « Mémoire de Vies ». Actuellement, nous comptons moins d'une dizaine d'opérations sur l'année.

La régie de recettes sert à encaisser les espèces mais nécessite le transfert régulier des fonds à la Trésorerie. La Commune de Pfaffenheim étant rattachée à la Trésorerie de Colmar à partir du 1^{er} janvier 2019, le déplacement de l'agent à Colmar plusieurs fois dans l'année pour le dépôt du peu d'espèces encaissées n'est pas légitime.

Par conséquent, il est proposé de supprimer la régie de recettes « Mémoires de Vies ». Pour information, les acheteurs du livre pourront toujours payer par chèque ou par virement bancaire après délivrance des services d'un avis de sommes à payer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

SUPPRIME la régie de recettes « Mémoire de Vies »,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POINT 10

Informations diverses

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal du 14 avril 2014

Manifestation écoulées :

- * Dimanche 25 novembre : Les Créatives fêtent Noël – Azur 2000
- * Lundi 26 novembre : Collecte de sang
- * Dimanche 2 décembre : Chants et Contes de Ensemble vocal de Guewenheim
- * Dimanche 9 décembre : Fête de Noël des Aînés

Manifestations à venir :

- * Samedi 22 décembre : Collecte de jouet au profit des restos du cœurs – CMJ
- * Dimanche 23 décembre : Concert de Noël du Pfaff Music Band à l'église
- * Jeudi 27 décembre : Attribution des notes pour les décorations de Noël - CMJ
- * Vendredi 28 décembre : Montée aux flambeaux au Schauenberg
- * Vendredi 4 janvier : Vœux du Maire
- * Dimanche 13 janvier : Grand Loto de l'ASP
- * Dimanche 27 janvier : Vide dressing adultes - AEMES

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal du 14 avril 2014

Conformément aux termes de l'article L 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été données par le Conseil Municipal en date du 14 avril 2014.

* Marché inférieur à 10 000 € TTC

- HEUACKER Electricité – Travaux d'alimentation du tableau blanc interactif et déplacement de deux luminaires à l'école: 905,16 €.
- HEUACKER Electricité – Travaux d'alimentation électrique ENEDIS: 2 451,24 €.

* Concession dans le cimetière

- Concession au columbarium au nom de RITTER Bernard pour une durée de 30 ans.
- Concession au cimetière au nom de DANTZER Laurent pour une durée de 15 ans.

*** Ventes – achats immobiliers**

- Terrain et hangar sis section 4 parcelle n° 80, rue de la chapelle
- Habitation sise section 2 parcelle n° 37, 11, rue du Centre

Monsieur le Maire adresse ses félicitations à Daniel ALTERMATH pour les illuminations de Noël faites en propre régie et ayant permis à la commune d'économiser plusieurs milliers d'euros.

Monsieur le Maire rend compte de l'avancement des travaux de la place de la Mairie et de ceux relatifs aux réseaux humides desservant le pèlerinage du Schauenberg.

A la question posée si désormais la Commune facturera à l'association du Schauenberg, la consommation d'eau potable, le Maire rappelle et répond ce qui suit :

- La Commune, propriétaire des lieux, a consenti à l'association ayant en charge la gestion du pèlerinage, un bail emphytéotique (bail de longue durée) ;
- Qu'en conséquence, le coût des investissements et les frais d'entretien et de fonctionnement sont entièrement pris en charge par l'association ;
- Que le Conseil de Fabrique avec l'association assure l'entretien et la restauration de la Chapelle, y compris celle de l'orgue.
- Qu'à ce jour, le budget communal n'a été appelé à participer à aucun projet de restauration ou d'entretien des bâtiments.

Il estime qu'il serait, en conséquence, inconvenant de facturer au Conseil de fabrique ou à l'Association la consommation d'eau du pèlerinage.

Il sollicitera, le moment venu, la validation de ce principe, par un vote.



Levée de la séance: 21h30

**Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Pfaffenheim
de la séance du 17 décembre 2018**

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 novembre 2018.
3. Adoption des tarifs communaux 2019.
4. Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour l'exercice 2109 avant l'adoption du Budget Primitif Général.
5. Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour l'exercice 2019 avant l'adoption du Budget Primitif Eau-Assainissement.
6. Budget forestier 2019.
7. Concours des maisons fleuries 2019 – Fixation des prix.
8. Décision modificative n°2 – Budget Eau-Assainissement.
9. Suppression de la régie de recettes "Mémoires de Vies".
10. Informations diverses
 - Manifestations.
 - Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal du 14 avril 2014.
 - Benne à verre cave coopérative.

Nom-Prénom	Qualité	Signature	Procuration
LICHTENBERGER Aimé	Maire		
STRASBACH Jean-Michel	1 ^{er} adjoint		
ELBLING Annick	2 ^{ème} adjoint		
RIEFLÉ Christophe	3 ^{ème} adjoint		
MOLTES Pascale	Conseillère municipale		
THOMANN Yannick	Conseiller municipal		
FRICK Sophie	Conseillère municipale		
EHRHART Armand	Conseiller municipal		
HANAUER Jean-Luc	Conseiller municipal		
DUCOMMUN Laurence	Conseillère municipale		
LEVY Alain	Conseiller municipal		
KRETZ Isabelle	Conseillère municipale		
MARCHAL Raphaël	Conseiller municipal		
WALTER Jérémy	Conseiller municipal		
KLINGER Régine	Conseillère municipale		